

COMMUNE DE MONTESSAUX

PROCES -VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 Mars 2023

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le vendredi 10 mars 2023 pour la session ordinaire du jeudi 16 mars 2023.

L'an deux mil vingt-trois, jeudi 16 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René DEMANGE, Maire,

Étaient Présents : Mmes Céline BLONDE, Virginie TORTISSIER, Françoise JUIF
Mrs Frank COPPE, Pascal JEANNEY, Edouard MICHELIN, Raphaël CARRIERE, Éric GEORGY,
M. René Demange, Maire. Conseil au complet

Absents excusés : néant **Absents non excusés** : néant

Madame Virginie TORTISSIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV conseil municipal du 12 janvier 2023,
- Approbation compte de gestion 2022 budgets commune et eau
- Approbation du compte administratif budgets commune et eau
- Affectation des résultats 2022 budget commune
- Vote des taux 2023
- Vote du budget 2023
- Validation devis Haefli
- Validation devis Gavoille (trottoirs)
- Validation devis Roger Martin, (réfection route du Bourset)
- Demande de subvention Sied
- Assiette d'évolution des coupes ONF
- Création d'un poste d'adjoint technique pour renfort d'activité de 5 h par semaine.
- Questions diverses.

Début de séance :20 h

Approbation du PV conseil municipal du 12 janvier 2023 :

Approuvé à l'unanimité

Approbation compte de gestion EAU

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur principal.

Le Maire présente l'ensemble des écritures comptable et pièces se rapportant au budget primitif de l'exercice 2022

Il présente le Compte de gestion établi par le receveur pour l'exercice 2022, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Sur cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve et vote le compte de gestion du trésorier municipal du budget communal M14 de l'année 2022.

-Dit que le compte de gestion voté et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation compte de gestion de la commune
Le Maire présente l'ensemble des écritures comptable et pièces se rapportant au budget primitif du service eau de l'exercice 2022

Il présente le Compte de gestion établi par le receveur pour l'exercice 2022, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Sur cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve et vote le compte de gestion du trésorier municipal du budget du service eau M14 de l'année 2022.
- Dit que le compte de gestion voté et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du compte administratif de la commune

Pour le vote des comptes administratifs, l'élection du Président de séance s'est déroulée conformément à l'article L2121-14 du CGCT. Le Maire a ainsi été remplacé par Madame FORTISSIER Virginie et n'a pas participé au vote du compte administratif.

Réalisation de l'exercice	Section fonctionnement	95 337,56 €	114 772,42€
	Section investissement	59 701,98€	64 703,64€
Report de l'exercice précédent	Section fonctionnement		12 808,16€
	Section investissement	8 065,43€	€
TOTAL (réalisation + report)		16 3104,97€	19 2284,22€
Restes à Réaliser	Section fonctionnement		
	Section investissement	2 944,00€	20 000,00€
	Section fonctionnement	95 337,56€	127 580,58€
	Section investissement	70 711,41€	84 703,64€
Résultat Cumulé	TOTAL cumulé	16 6048,97€	21 2284,22€

Après cette présentation et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget communal de l'exercice 2022.

Approbation du compte administratif EAU

Pour le vote des comptes administratifs, l'élection du Président de séance s'est déroulée conformément à l'article L2121-14 du CGCT. Le Maire a ainsi été remplacé par Madame FORTISSIER Virginie et n'a pas participé au vote du compte administratif.

Réalisation de l'exercice	Section exploitation	20 888,42€	19 029,51€
	Section investissement	15408,63€	19 550,76€
Report de l'exercice précédent	Section exploitation		2 868,96€
	Section investissement	13 339,59€	
TOTAL (réalisation + report)		36 297,05€	54 788,82€
Restes à Réaliser	Section exploitation		
	Section investissement	€	€
	Section exploitation	20 888,42€	21 898,47€
	Section investissement	15 408,63€	32 890,35€
Résultat Cumulé	TOTAL cumulé	36 297,05€	54 788,82€

Après cette présentation et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent, à l'unanimité des présents, le compte administratif du budget eau de l'exercice 2022.

Approuvé à l'unanimité

Approbation des taux 2023 pour FB, FNB TH

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022. Afin de conserver les ressources de la Commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2022. Toutefois, la disparition progressive de la taxe d'habitation étant compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties soit 15.98%, il faut additionner le taux départemental de 24.48 % au taux de 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des votants :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023.

FIXE pour 2023 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2022	TAUX 2023
Taxe foncière sur bâti	Taux communal 15.98% Taux départemental 24.48% Soit un taux de 40.46%	40.46%
Taxe foncière sur non bâti	46.07%	46.07%

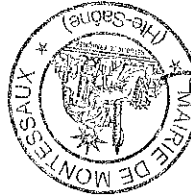
Affectation des résultats

Montessaux 2023				
RESULTATS EXERCICE 2022				
		<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	
	<i>Mandats émis</i>	75 110,61 €	116 225,98 €	
	<i>Mandats annulés</i>			
	<i>Titres émis</i>	84 254,40 €	133 801,93 €	
	<i>Titres annulés</i>			
	Résultats	9 143,79 €	17 575,95 €	
	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2021	AFFECTATION 2022	RESULTATS EXERCICE 2022	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022
INVESTISSEMENT	5 274,16 €		9 143,79 €	14 417,95 €
FONCTIONNEMENT	23 742,55 €	8 065,43 €	17 575,95 €	33 253,07 €
TOTAUX :	29 016,71 €	8 065,43 €	26 719,74 €	47 671,02 €
	RESULTATS CUMULES Au 31/12/2022	RESTES A REALISER Au 31/12/2022	RESTES A REALISER Au 31/12/2022	RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER
		DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	14 417,95 €	2 944,00 €	20 000,00 €	31 473,95 €
FONCTIONNEMENT	33 253,07 €			33 253,07 €
	47 671,02 €	2 944,00 €	20 000,00 €	64 727,02 €

Maximum disponible pour le compte 1068 :	33 253,07 €
--	-------------

Affectation au compte 1068 :	NEANT
------------------------------	-------

La secrétaire de séance
Virginie FORTISSIER



Le Maire,
René Demange,
Certifié exécutoire

Fait à Montessaux, le 16 janvier 2023

Le maire clos la séance à 22 h 45

Questions diverses : Néant

Création d'un emploi de non titulaire d'adjoind technique
Il est décidé de créer un poste d'adjoind technique pour renfort d'activité de 5 heures par semaine à compter du 1^{er} avril pour une durée de 6 mois. Sa rémunération sera basée sur la base du 1^{er} échelon.

Le conseil municipal autorise le maire à effectuer la demande de subvention.
Les changements des lampadaires peuvent être subventionnés par le SIED.

Demande de subvention du SIED

Le devis de l'entreprise Roger Martin pour la réalisation d'un bitume sur la route du Boursset (3 000 m²) pour un montant de 13100 € HT. Le conseil municipal valide le devis à l'unanimité et autorise le maire à signer le devis.

Devis réfection route du Boursset

Le devis de l'entreprise Gavaille pour l'aménagement de trottoirs et sur des espaces non effectués lors des travaux d'aménagement s'élève à 4 240 € HT.

Devis aménagement des trottoirs et aménagements

Le conseil municipal valide le devis à l'unanimité et autorise le maire à signer le devis.

Le montant du devis de la société HABFLI pour le changement de 19 lampadaires s'élève à 8095 € HT. Le conseil municipal valide le devis à l'unanimité

Devis des lampadaires LED

TOTAL	294 500€	294 500€
INVESTISSEMENT	126 500€	126 500€
FONCTIONNEMENT	168 000€	168 000€
RECETTES		

APPROUVE et VOTE les chiffres du Budget Primitif Communal 2023 comme suit :

l'unanimité :

Après avoir entendu la présentation de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à

TOTAL	294 500€	294 500€
INVESTISSEMENT	126 500€	126 500€
FONCTIONNEMENT	168 000€	168 000€
RECETTES		

Communal+ service eau) qui s'établit comme suit :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal et demande de voter le budget primitif 2023 (Budget
Conseil Municipal et amené à se prononcer :

Après avoir approuvé les comptes administratifs des budgets de la commune et du service eau 2022 et
de la commune.
décide de l'affection des résultats, le Maire présente le projet de Budget Primitif 2023 sur lequel le

Pour rappel le Budget eau a été dissout au 31 décembre 2022, le service eau a été intégré au budget

Approbation du budget 2023

Report au 001 :	Excédent d'investissement reporté :	14 417,95 €
Report au 002 :	Excédent de Fonctionnement reporté :	33 253,07 €
	Déficit d'investissement reporté :	0,00 €
	Déficit de Fonctionnement reporté :	